

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



**daps85**  
Dispositif d'Appui  
aux Parcours de Santé de Vendée



**VOUS ÊTES  
UN PROFESSIONNEL  
DU SECTEUR SANITAIRE,  
MÉDICO-SOCIAL OU SOCIAL**

Vous cherchez  
**des ressources en santé ?**

Vous avez besoin  
**d'appui pour  
un parcours ?**

**02 51 94 54 95**  
**contact@daps85.fr**

ou via messagerie sécurisée de santé :  
**daps85@esantepdl.mssante.fr**

 **daps-85.fr**

**Le DAPS-85** vous soutient  
et vous accompagne  
**dans toutes les situations !**



## Le DAPS-85 (Dispositif d'appui aux Parcours de Santé de Vendée) a le plaisir de vous présenter son bilan d'activité 2022.

Il existe aujourd'hui une multitude de structures, services, organisations et associations, impliqués dans la prise en charge des personnes. C'est une chance pour les vendéens, mais une difficulté pour les professionnels, pour qui il est difficile de se retrouver. De plus, l'approche de la personne dans sa globalité - appelée approche parcours - met en évidence la complexité des situations faisant intervenir des thématiques sociales, médico-sociales et sanitaires.

Le DAPS-85 a été construit par les professionnels dans le but de répondre à ces difficultés et à ces besoins.

Après une ouverture en février 2021, l'activité croissante a pu montrer la pertinence du numéro unique pour les demandes d'information, d'orientation et de coordination dans le cadre de parcours de santé perçus comme complexes par les professionnels. L'année 2022 fut l'année de l'adaptation en tant que Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), avec l'augmentation des coordinations, l'ouverture à l'ensemble des professionnels, la modification de la gouvernance, mais également, sur les derniers mois, l'intégration d'une partie de l'activité des MAIA.

Le bilan des sollicitations et des réponses confirme les choix stratégiques que nous avons définis :

- Une plateforme **facilement accessible** à tous les professionnels, par des moyens divers, sur de larges amplitudes horaires.
- **L'absence de sélection** des demandes, que ce soit en fonction des âges ou des problèmes de santé posés.
- Un **retour rapide** et systématique vers le requérant, en lien avec le médecin-traitant.
- Le **principe de subsidiarité**, le DAPS-85 n'ayant aucune vocation à se substituer aux ressources existantes.
- Une **réponse personnalisée**, allant de l'orientation à la coordination renforcée avec un accompagnement ponctuel ou sur une plus longue période.

Le DAPS-85 a également favorisé **l'amélioration des pratiques** par la mise en place d'actions et la création d'outils à destination des professionnels autour de plusieurs thématiques : troubles du neurodéveloppement, santé mentale, lisibilité des structures de coordination de projets, soins bucco-dentaires des résidents d'EHPAD...

L'appropriation et la montée en charge se poursuivent, malgré encore des différences entre métiers et territoires. La richesse des partenariats et des collaborations ancre le DAPS-85 dans le paysage vendéen et assure les articulations entre les dispositifs et structures. La satisfaction exprimée par les professionnels qui ont contacté le DAPS-85 témoigne aussi de son efficacité. Les réflexions avec les partenaires doivent se poursuivre afin de clarifier les périmètres et les missions exacts de chacun.

Nous remercions chaque membre de l'équipe pour leur dynamisme et leur motivation, les administrateurs pour leur soutien et leur implication, les partenaires pour leur confiance ainsi que vous tous, pour cette construction au service de la population vendéenne.



Philippe COLLEN  
Président du DAPS-85

Véronique BOURCY  
Directrice du DAPS-85

# TABLE DES MATIÈRES

En quelques chiffres.....	4
Nos temps forts.....	6
Rappel de la feuille de route 2022.....	7
Evolution du DAPS-85.....	8
Evolution de sa gouvernance.....	8
Evolution dans son écosystème - Les partenariats.....	10
Mission d'appui aux professionnels.....	11
Coordination territoriale – Observatoire.....	17
Les aspects financiers.....	20
Perspectives.....	22
Conclusion.....	23

# 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

## Une MISSION D'APPUI



### Nombre de sollicitations :

**873** demandes

*Chiffre qui a presque doublé en 1 an*

**445** professionnels demandeurs différents

**126** médecins généralistes différents

*Soit 27% des médecins généralistes*

### Personnes accompagnées :

**38%** ont plus de 70 ans

**10%** sont des personnes en situation de handicap

**27%** ont des maladies chroniques

**24 %** ont des troubles psychiques



**544** structures partenaires

## Une MISSION D'AMELIORATION DES PARCOURS



**3** projets portés :

- Parcours des personnes avec troubles du neurodéveloppement
- Lisibilité des structures de coordination de projets
- Accessibilité et utilisation de l'outil e-parcours

**3** projets co-portés :

- Cartographie des ressources en santé mentale et accès aux soins (PTSM)
- Hygiène et soins bucco-dentaires des résidents d'EHPAD
- Parcours des personnes en situation de surpoids ou d'obésité

# Une ORGANISATION adaptée aux professionnels



Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin

Pas de fermeture annuelle

Pas de formulaire à remplir

Si besoin, un consentement à compléter



TÉLÉPHONE  
02 51 94 54 95



MAIL NON SÉCURISÉ  
contact@daps85.fr



MAIL SÉCURISÉ  
daps85@esantepdl.mssante.fr



## Une EQUIPE OPERATIONNELLE

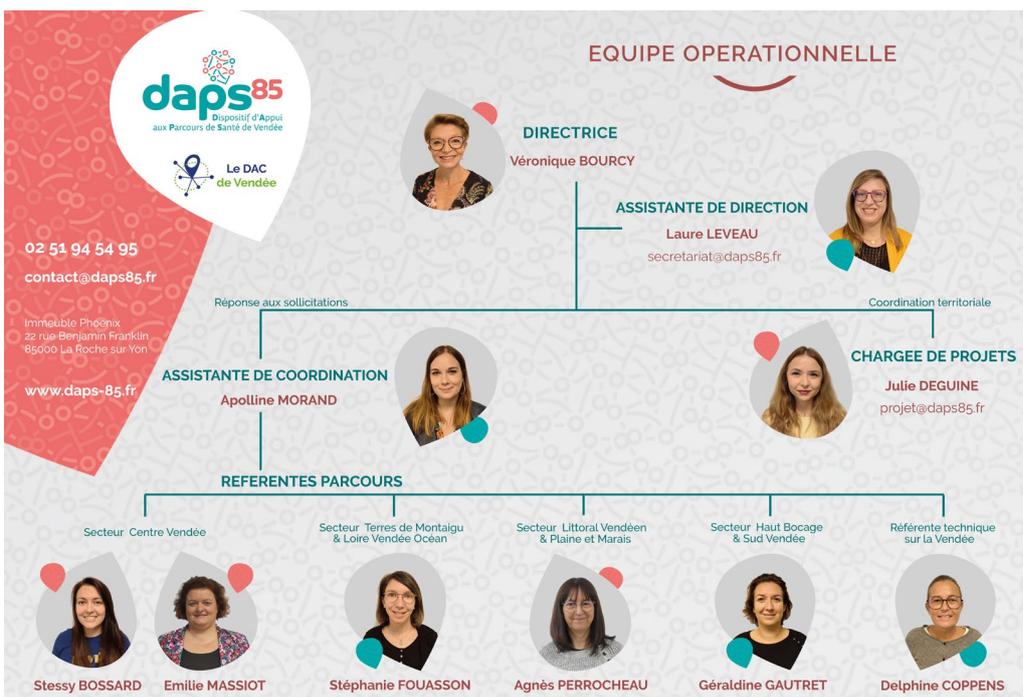
6 référentes parcours

1 assistante de coordination

1 chargée de mission

1 directrice

1 assistante de direction



Conformément aux prévisions et suite à l'augmentation d'activité, le DAPS-85 a renforcé son équipe avec l'arrivée de deux référentes parcours en mars et deux autres en décembre.

La mission 3 est soutenue par la chargée de mission recrutée en septembre 2022.

Chaque référente parcours a **un secteur spécifique, correspondant aux territoires des CPTS**, afin d'être au plus proche des professionnels et des personnes à accompagner.



# NOS TEMPS FORTS EN 2022

**19 MAI :**

Séminaire autour du Surpoids et de l'Obésité  
**UN ACCOMPAGNEMENT SANS TABOU !**



**JANVIER :**

Ouverture du dispositif aux professionnels des secteurs sociaux et socio-médicaux



**SEPTEMBRE :**

Début de la coordination des personnes anciennement suivies en gestion de cas MAIA



**6 DECEMBRE :**

Séminaire d'information sur le DAPS-85, DAC de Vendée



**7 AVRIL :**

Séminaire du Projet Territorial de la Santé Mentale (PTSM)



**OCTOBRE/NOVEMBRE :**

Passage du DAPS-85 en DAC, Rédaction du CPOM



**JUILLET :**

Nouvelle gouvernance





## Construction du DAC

- ❖ **Intégration/fusion PTA + Réseau + MAIA**
  - Rapprochement du RESPA et du DAPS-85
  - Réunions avec le Conseil Départemental
  - Réflexion pour la mise en place du partenariat
- ❖ **Mise en place d'une gouvernance**
  - Définition d'une stratégie pour construire la nouvelle gouvernance
  - Construction d'une gouvernance équilibrée
  - Changement de statut du DAPS-85
- ❖ **Evolution des partenariats en subsidiarité**
  - Mise en place d'une organisation avec HAD, EOPS, les CLS et les CPTS
  - Mise en place d'une organisation opérationnelle avec C360 et PFRA



## Coordination territoriale

- ❖ **Identification des partenaires**
  - Cartographie des partenaires
- ❖ **Poursuivre les projets identifiés**
  - Construction d'outils
  - Diffusion d'outils



## Apporter un appui aux professionnels

- ❖ **Soutenir les professionnels pour la recherche d'information, d'orientation ou de coordination**
  - Augmentation du nombre de sollicitations
  - Augmentation du nombre de demandeurs
  - Diversification du type de demandeurs
- ❖ **Répondre aux contraintes des professionnels**
  - Adaptation de l'organisation du DAPS-85 aux contraintes des demandeurs
  - Evaluation de leur satisfaction



## Renforcer l'équipe opérationnelle

- ❖ **Adapter l'équipe aux besoins des demandes**
- ❖ **Organiser la sectorisation**
- ❖ **Assurer la mission 3**

# EVOLUTION DU DAPS-85

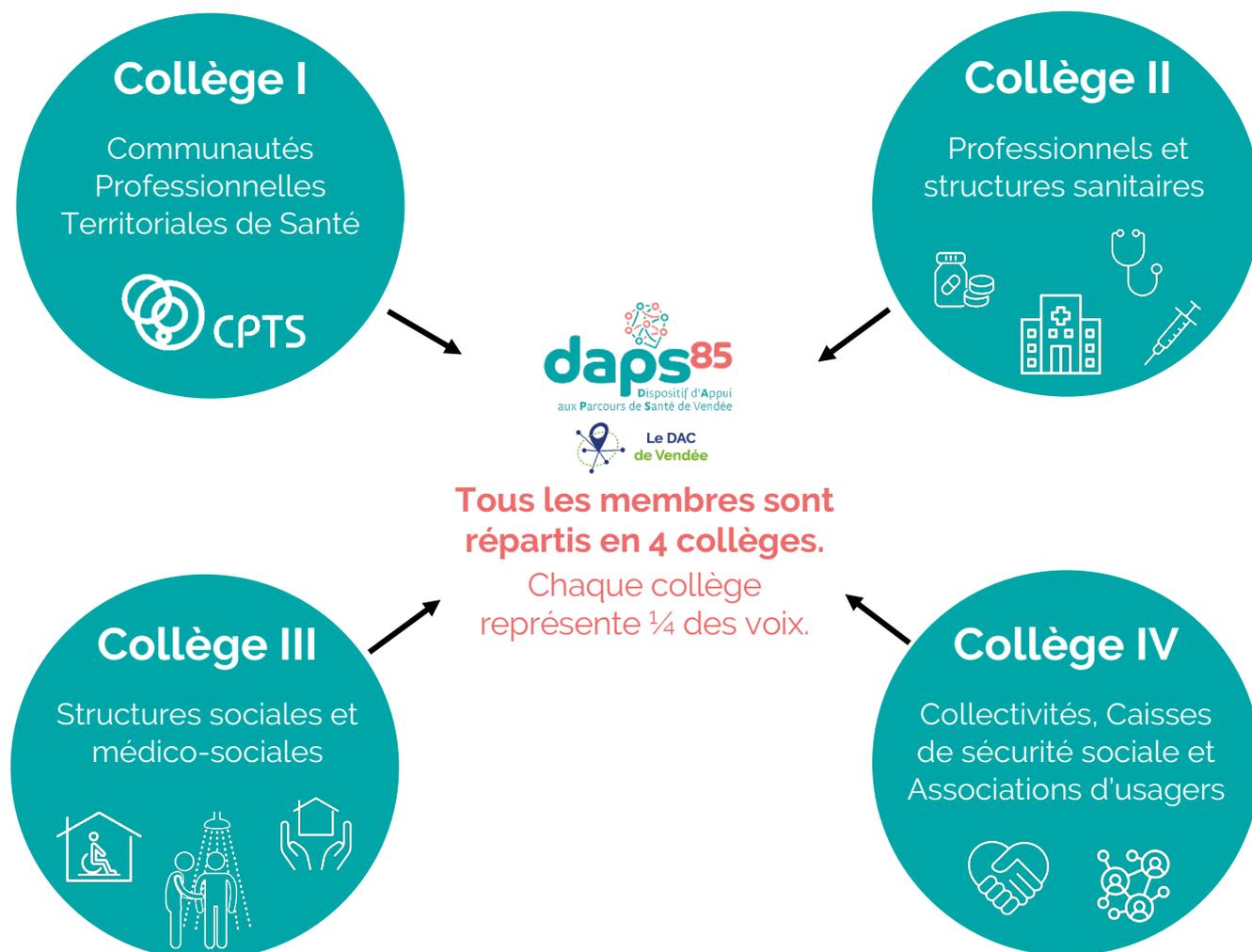
**2022** a été une **année charnière**

- avec la modification des statuts
- pour les aspects partenariaux.

## UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Les statuts du DAPS-85 en tant que Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé de Vendée (PTA) devaient évoluer afin d'assurer l'équilibre entre le secteur sanitaire, médico-social et social. Entre janvier et juin 2022, le Conseil d'Administration et le Comité des partenaires plurisectoriel (aussi appelé ITPP) ont été des lieux d'échanges pour réaliser cette refonte conformément aux attendus.

**L'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 a validé les nouveaux statuts du DAPS-85 qui est devenu « Dispositif d'Appui aux Parcours de Santé de Vendée ».**



## Structures adhérentes au DAPS-85 au 31 décembre 2022

<b>Collège I :</b>  <b>CPTS</b>	CPTS Centre Vendée
	CPTS Haut-Bocage
	CPTS Littoral Vendéen
	CPTS Sud Vendée
	CPTS Terres de Montaigu

<b>Collège II :</b>  <b>Structures représentatives des professionnels et structures sanitaires</b>	URML
	URPS Biologistes
	URPS Chirurgiens-dentistes
	URPS Infirmiers
	URPS Masseurs kinésithérapeutes
	URPS Orthophonistes
	URPS Orthoptistes
	URPS Pédiatres-podologues
	URPS Pharmaciens
	CHD
	CH Côte de Lumière
	CH Fontenay
	CH LVO
	CH Georges Mazurelle
	CMPR Le Clousis
	Villa Notre Dame
Groupe 3H	
HAD	

<b>Collège III :</b>  <b>Structures sociales et médico-sociales et/ou fédérations représentatives de ces structures</b>	FNADEPA
	ADAPEI -ARIA
	AREAMS
	Handi- Espoir
	ORGHANDI
	OVE
	ADMR
	ADAMAD
	AMAD Littoral
VISTA	
Oppelia	

<b>Collège IV :</b>  <b>Collectivités, Caisses et Associations d'usagers</b>	France Asso Santé
	France Alzheimer
	Autisme sans frontière
	Ligue contre le cancer
	CPAM
	CARSAT

<b>Voix consultative</b>	ARS
--------------------------	-----

## Bureau du DAPS-85



**Président :** Dr Collen – URML (collège II)

Dr Brachet – CPTS Centre Vendée (collège I)



**3 Vice-présidents issus des 3 autres collèges :**

Mme Le Strat – ADMR (collège III)



Mme Gavrel – France Alzheimer (collège IV)



**Trésorier :** Dr Verdon – URML



**Trésorière adjointe :** Mme Moreau – HAD



**Secrétaire :** Mme Besson Giraudeau – Inter-URPS

## EVOLUTION DES PARTENARIATS

Liens avec les dispositifs de coordination de parcours tels que l'HAD, EOPS, DIVADOM/CRT et les dispositifs de coordination de projets tels que les CLS et les CPTS

Le DAPS-85 travaille en étroite collaboration avec les dispositifs de coordination de parcours à 2 niveaux :  
- Institutionnel en faisant partie de plusieurs copil / gouvernance  
- Opérationnel en organisant des temps réguliers, souvent mensuels, visant à reprendre des dossiers potentiellement en commun.

Il s'agit notamment des structures suivantes : EOPS, HAD (prévu et mis en place en 2023), CHD (pendant les situations de crises), DIVADOM/CRT, CPTS, CLS, PTSM.



Le DAPS-85 participe depuis l'automne 2022 aux COSSC (Comité d'Organisation et de Suivi des Situations Complexes) de façon systématique ou sur demande, afin d'étudier ensemble, avec les services du Conseil départemental et différents acteurs, les situations de parcours complexe.

## Organisation opérationnelle avec la Communauté 360 et avec Cap Répit, la PFRA

Le DAPS-85 est co-porteur de la Communauté 360 (C360), organisation de partenaires pour répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap.



Il est également co-porteur de la Plateforme de répit des aidants de personnes en situation de handicap « Cap Répit ».

A ce titre, il est impliqué dans leurs gouvernances, mais aussi sur le volet opérationnel de ces deux nouveaux dispositifs :

- Un 0.25 ETP d'une référente parcours est mise à disposition de la C360
- Un relai du standard de Cap Répit est assuré par le DAPS-85.

Cette structuration assure le lien et la cohérence entre ces 3 organisations.

A savoir, ces deux dispositifs sont accessibles par les usagers alors que le DAPS-85 est sollicité uniquement par les professionnels.



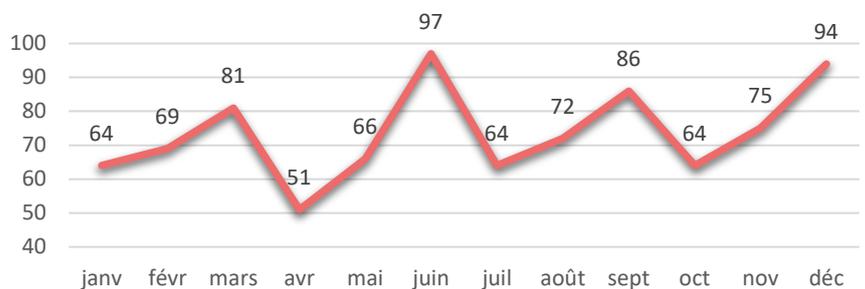


## Les demandes

Année	Nombre total de sollicitations reçues	Nombre de demandeurs différents
2021	469	274
2022	873	445 dont 126 médecins

### EVOLUTION DU NOMBRE DE SOLLICITATIONS PAR MOIS

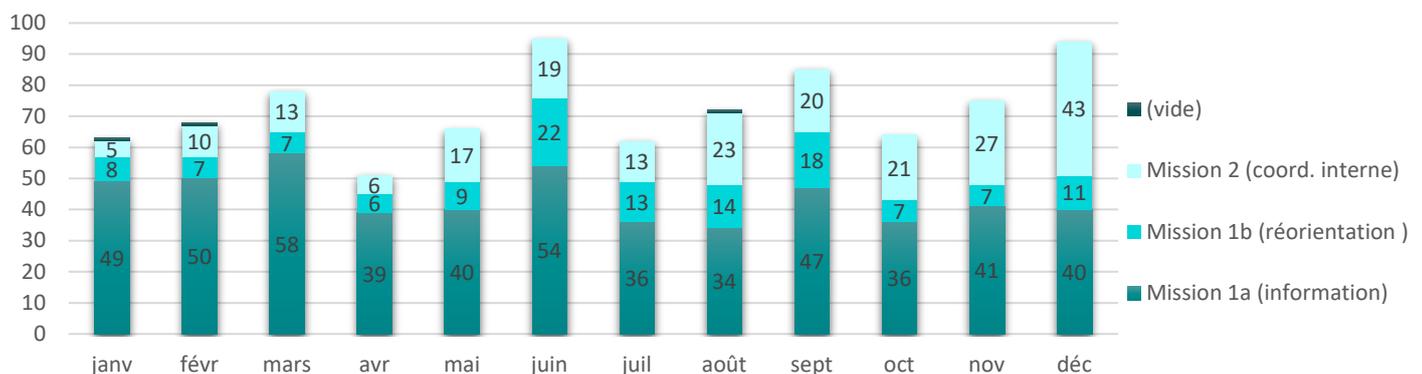
On note **une forte augmentation de l'activité**, avec près de **80 sollicitations** par mois (sur les 4 derniers mois).



## RÉPARTION DES MISSIONS

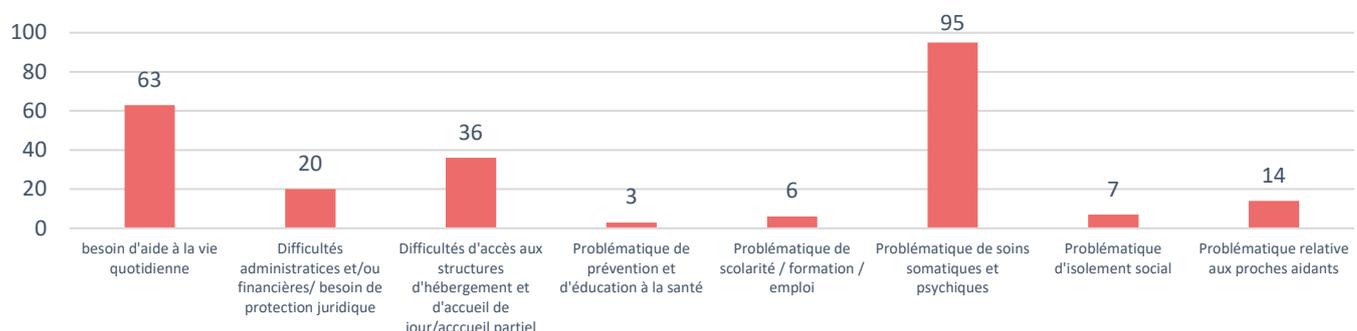
Avec le passage en DAC et l'intégration de l'activité de gestion de cas au cours du dernier trimestre, la part des **coordinations** de prise en charge est passée de **48 en 2021 à 216 en 2022**.

### EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES MISSIONS



## PROBLÈMATIQUES

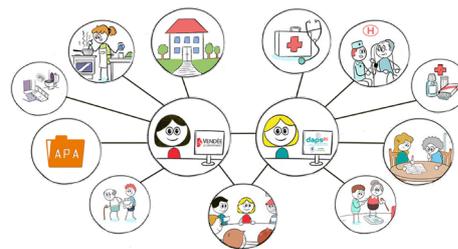
Les sollicitations concernent des problématiques variées, mais surtout d'accès aux soins et de besoin d'aide à la vie quotidienne.



## Profil des demandeurs

Depuis le début de l'année 2022, le DAPS-85 s'est ouvert à tous les professionnels impliqués dans le champ de la santé au sens large.

De plus, à l'automne, suite à l'intégration d'une partie de l'activité des gestions de cas MAIA, le profil des demandeurs a évolué en faveur des demandes issues du secteur social et des professionnels du Conseil départemental.

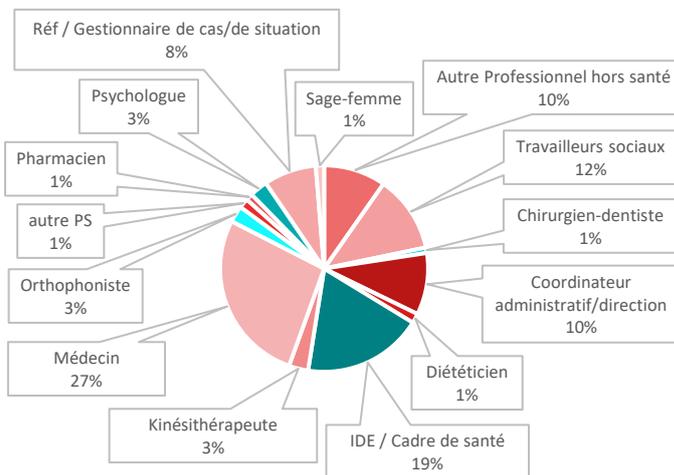


Année	% des demandes issues de la ville
2021	350 soit 74%
2022	470 soit 54%

Comme en 2021, la majorité des sollicitations sont issues de professionnels sanitaires de ville, même si la proportion diminue avec une augmentation des demandes issues des structures hospitalières et de certains partenaires de réseau tels que EOPS et Vendée Diabète.

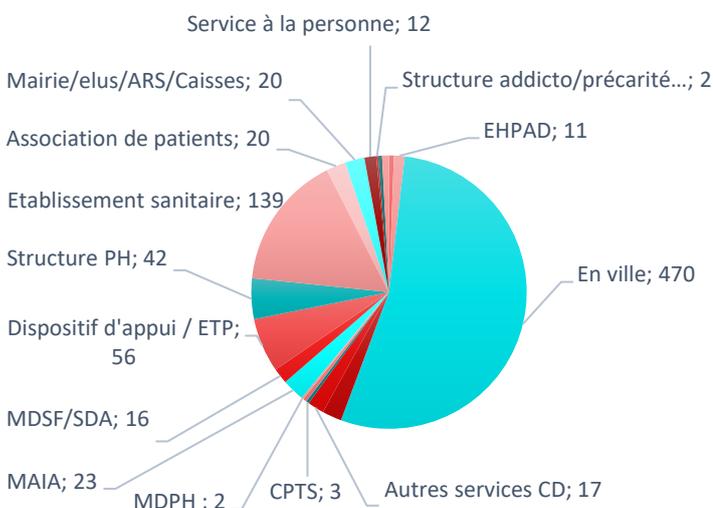


### RÉPARTITION PAR PROFESSION DU DEMANDEUR



L'analyse par profession de demandeurs et non par sollicitation (un demandeur pouvant faire plusieurs sollicitations) rééquilibre les profils même si la proportion de médecins généralistes reste la plus importante.

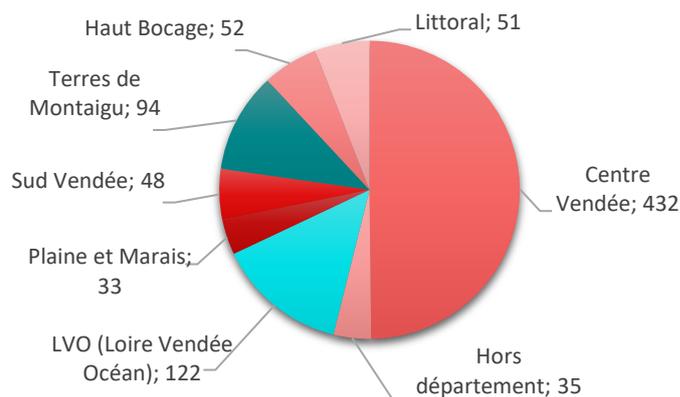
### RÉPARTITION DES SOLLICITATIONS PAR TYPE DE STRUCTURE



Près de la moitié de nos demandes émanent du territoire de la CPTS Centre Vendée qui rassemble un grand nombre de professionnels.

Les demandes ne sont pas réparties de façon homogène sur la Vendée. Nous pouvons émettre deux hypothèses : des besoins plus ou moins importants suivant les territoires ou bien une connaissance et appropriation variable du dispositif. A ce jour, la conclusion n'est pas arrêtée.

### RÉPARTITION DES SOLLICITATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE (CPTS)



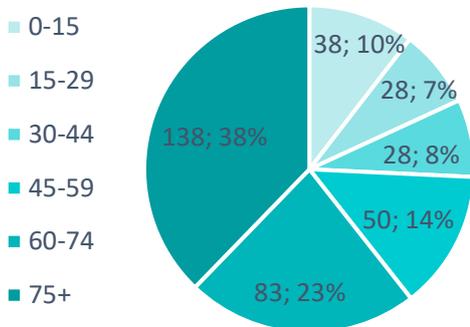
# Profil des personnes accompagnées

## PROFIL PAR AGES

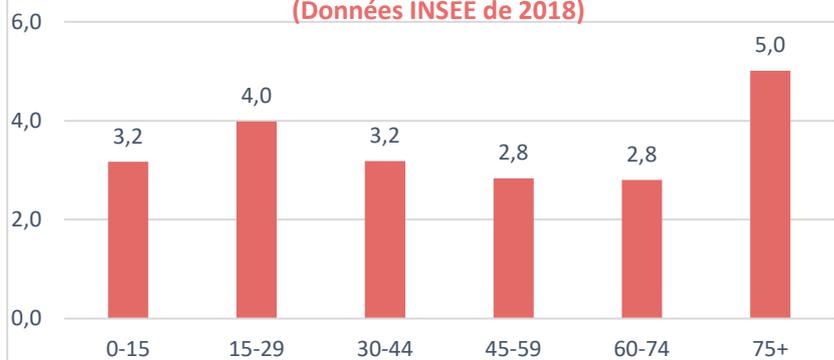
40% des demandes concernent des personnes de moins de 60 ans.



Répartition par tranche d'âge (INSEE)

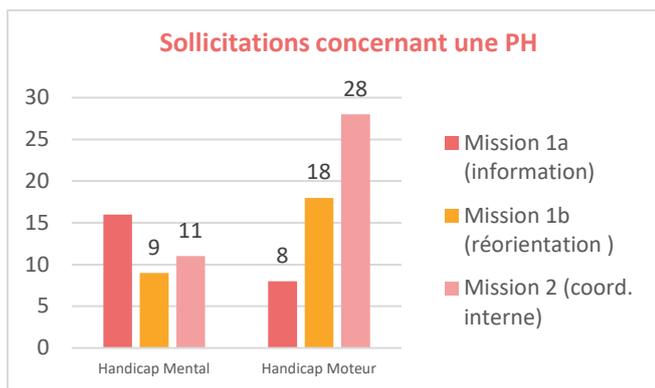


Répartition par rapport à la population en 0/000 (Données INSEE de 2018)



Si le nombre de demandes est rapporté à la démographie par tranche d'âge, on constate un rééquilibrage des taux.

## PROFIL PAR PH



Dans 90 situations, un handicap a pu être signalé, ce qui correspond à **10% de l'ensemble des sollicitations**.

36% sont des personnes en situation de handicap psychique contre 54% de handicap moteur.

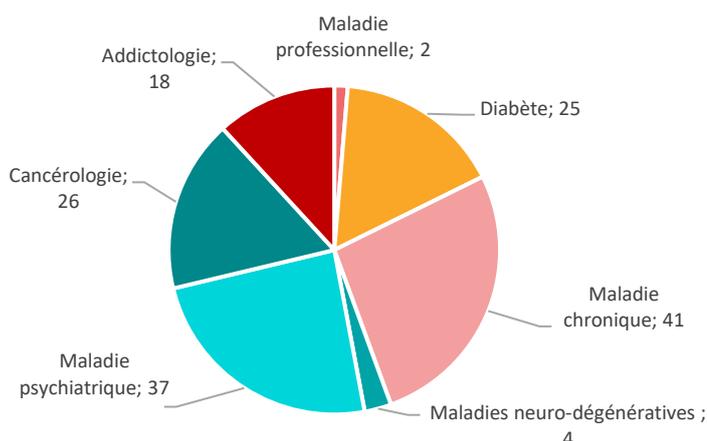
La répartition des types de demandes est différente entre les deux types de handicap.

A ce jour, le DAPS-85 est davantage sollicité pour une coordination dans le cadre d'une personne atteinte de handicap moteur alors qu'il s'agit le plus souvent de demandes d'information dans le cadre de personne en situation handicap mental.

## PROFIL PAR PATHOLOGIE

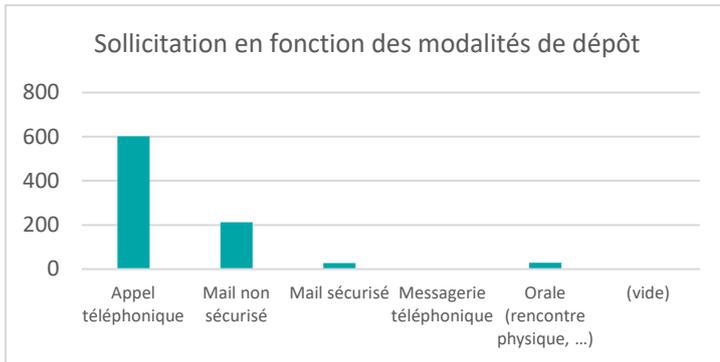


Sollicitations par Pathologie



L'analyse par pathologie principale des personnes accompagnées montre une évolution entre 2021 et 2022, avec une augmentation des prises en charge de personnes ayant des troubles psychiques ou en situation d'addiction. Ceci est sans aucun doute lié à l'appropriation de ce dispositif par ces structures.

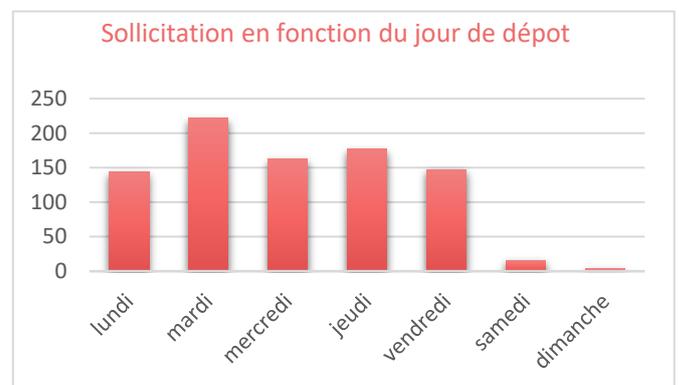
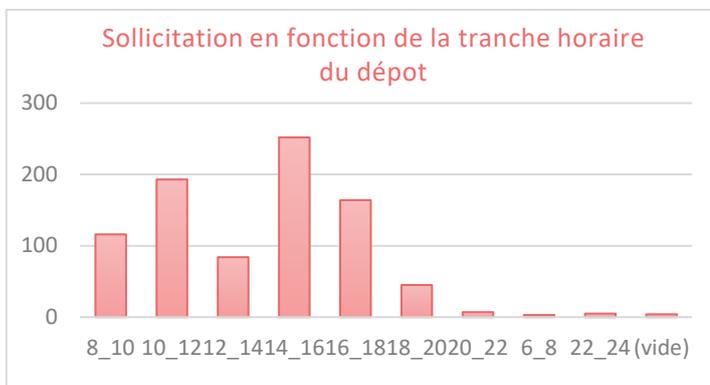
## MODALITÉS DE DÉPÔT



La majorité des demandes se font par téléphone. Nos larges horaires d'ouverture facilitent en effet ce mode de fonctionnement et favorisent les échanges et ainsi qu'un gain de temps.

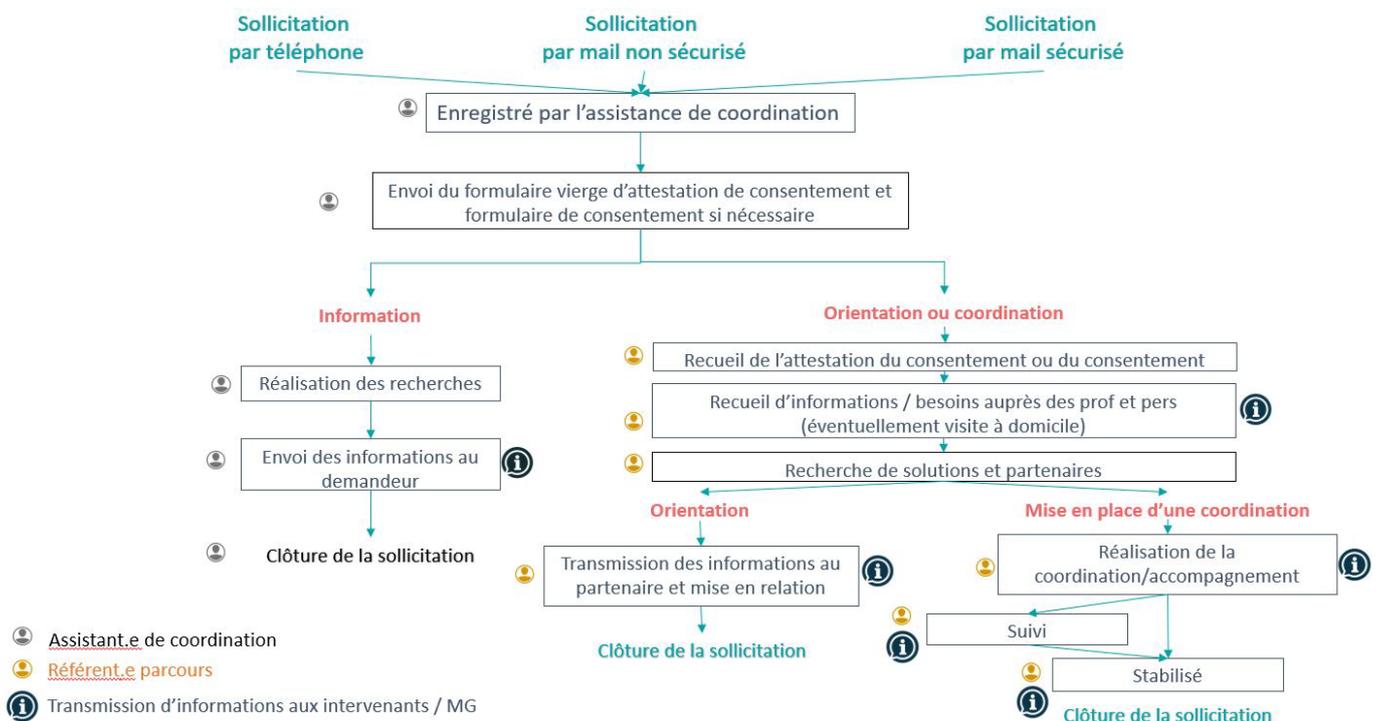
## RÉPARTITION

Les demandes sont réparties tout au long de la journée et de la semaine



## ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DEMANDE

Après avoir été réceptionnée, la demande est analysée par l'assistante de coordination.



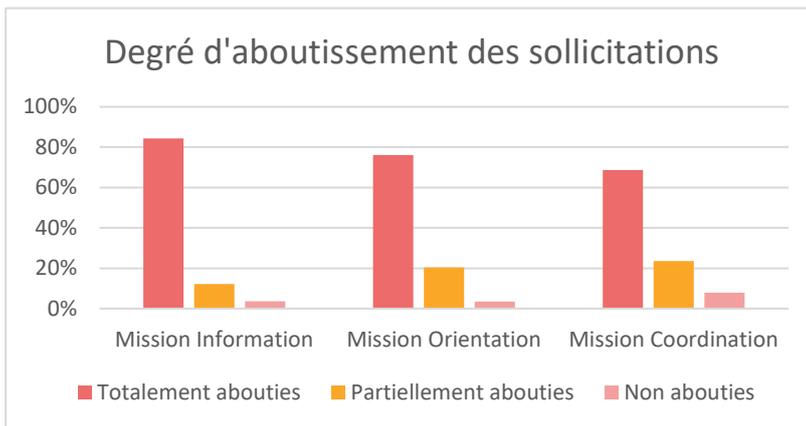
## Des résultats

Le DAPS-85 est attentif à apporter une réponse de qualité dans les meilleurs délais.

### RÉPONSES

Sur les 725 sollicitations de 2022 et clôturées en 2022, 80% ont totalement aboutie de façon positive.

580 réponses et solutions trouvées soit **80%**

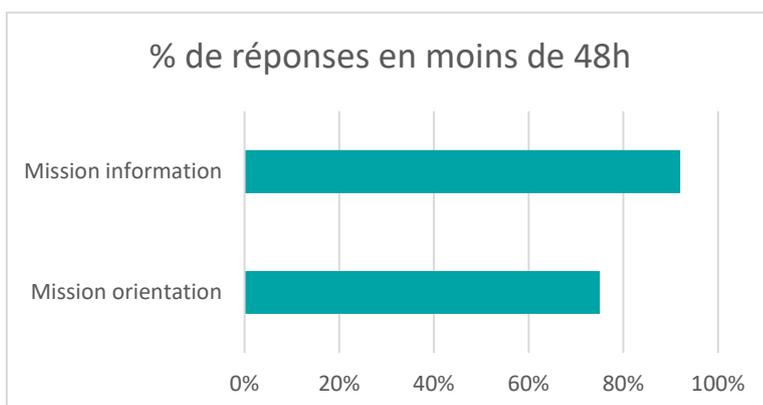


Les demandes non abouties concernent les ruptures de soins liées à des manques de professionnels ou de places en SSR, en hébergement temporaire...

### DÉLAIS

Les délais médians de réponse sont analysés :

- Mission Information
  - o Délai entre le dépôt de la demande d'information et la réponse : **2 heures**
- Mission orientation
  - o Délai médian entre l'obtention du consentement et l'orientation : **5 jours**
- Mission Coordination
  - o Délai médian entre l'obtention du consentement et la mise en place d'une coordination : **9 jours**



89% des demandes d'information ou d'orientation (mission 1) ont trouvé une réponse en moins de 48h.

## La satisfaction



Les nouveaux demandeurs reçoivent systématiquement un lien vers une **enquête de satisfaction**. En 2022, 62 professionnels ont participé à cette enquête.



**Le taux global de satisfaction est excellent puisqu'il est de 9,2** avec une très forte proportion pour la note 10 !

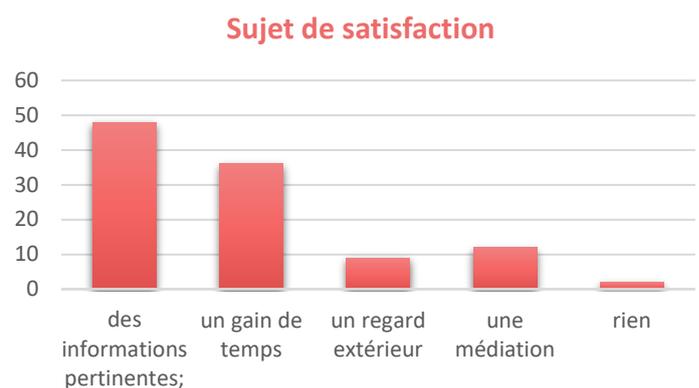


Le taux de satisfaction sur la **qualité de la réponse** est de 9,0 et sur le **délai de réponse** de 9,7. **A chaque question, la note de 10/10 est très majoritairement donnée.**



La satisfaction des utilisateurs se traduit également par le souhait de faire à nouveau appel au DAPS-85 et de recommander ce dispositif à leurs collègues.

Globalement sur l'ensemble de l'année, les professionnels sont surtout satisfaits des informations transmises et du gain de temps que cela a pu générer. L'analyse par mois montre une augmentation de la satisfaction par rapport à l'apport du regard extérieur et à la médiation / coordination que le DAPS-85 a pu apporter. Ceci est cohérent avec les nouvelles missions du DAPS-85 depuis l'automne en tant que DAC, participant à la coordination et à l'accompagnement des situations complexes.



# COORDINATION TERRITORIALE – OBSERVATOIRE



## Projet territorial de santé mentale (PTSM)

Fédérer et associer les acteurs de soins du territoire dans la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques.

- Améliorer la coordination et la communication entre les acteurs.
- Identifier rapidement et facilement les acteurs et les structures selon la problématique.
- Éviter la rupture de soins somatiques ou psychiques.
- Améliorer la com

Co-porté



## Amélioration du parcours des personnes avec TND

Améliorer le repérage, puis le diagnostic précoce et la possibilité de mettre en œuvre des interventions adaptées, globales, personnalisées et coordonnées dans le but de favoriser leur développement et leurs apprentissages et de réduire les sur-handicaps.



Porté

CAP' REPIIT

Communauté 360

## Amélioration de l'hygiène et des soins bucco-dentaires des résidents de l'EHPAD

Fédérer et associer les professionnels de santé dans la prise en charge des soins bucco-dentaire et améliorer l'accès aux soins d'hygiène et bucco-dentaires des résidents en EHPAD.



Co-porté

## Amélioration de la lisibilité des structures de coordination de projets

Permettre une meilleure lisibilité des missions de chacune de ces structures et de leur complémentarité afin que tous les professionnels (sanitaire, social et médico-social) puissent identifier les projets en cours.



Porté

## Amélioration du parcours des personnes en situation d'obésité et de surpoids

Améliorer la coordination entre les acteurs et prévenir les facteurs de risques de l'obésité.



Co-porté

## Projets en cours au DAPS-85



## ZOOM SUR CERTAINS DE NOS PROJETS ET DES OUTILS RÉALISÉS

Pour en savoir plus : <https://daps-85.fr/groupe-de-travail/>

### Hygiène bucco-dentaire

Certains partenaires ont souhaité travailler sur l'accès aux soins bucco-dentaires des résidents d'EHPAD. Le DAPS-85 s'est donc mis en relation avec l'URPS des chirurgiens-dentistes et la UFSBD 85 - Union Française des soins bucco-dentaires en Vendée - afin de constituer un groupe de travail. Dans un premier temps, une enquête des besoins a été réalisée d'une part auprès des professionnels d'EHPAD et d'autre part auprès des chirurgiens-dentistes. L'analyse de ces questionnaires, qui a eu lieu en novembre 2022, a permis au groupe de travail de définir les actions qui seront menées les prochaines années.



Résultats des enquêtes

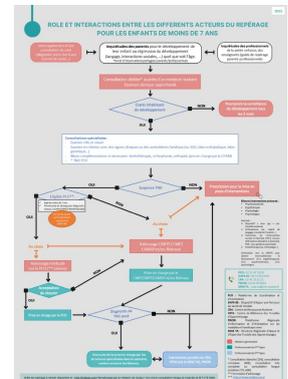
# Troubles du neurodéveloppement

Un groupe de travail pluridisciplinaire, en association entre autres avec la MDPH et des associations d'usagers a permis de définir des actions et de construire des outils afin d'améliorer le parcours des personnes avec des TND en améliorant la connaissance des professionnels de santé vis-à-vis des signes d'alertes et des parcours :

- ❖ Création d'un document synthétique à destination des médecins généralistes pour améliorer le repérage des signes d'alerte, des facteurs de risque, et identifier les interventions précoces conseillées.
- ❖ Création d'un logigramme pour connaître les interactions entre les différents acteurs du repérage pour les enfants de moins de 7 ans.
- ❖ Recensement des formations en lien avec les TND, en lien avec l'association Réso'pédia PDL.
- ❖ Organisation de temps de sensibilisation / formation sur les TND : identification de forums en 2023.
- ❖ Participation à la création de podcast TND avec les CPTS et les CLS.
- ❖ Construction en 2023 de capsules vidéo pour présenter les métiers afin de faciliter l'orientation vers les professionnels de santé adéquats.



Repérage des signes d'alerte et logigramme  
Deux documents construits en en 2022  
sur la base de ce qui existait  
rendus plus accessibles aux professionnels de santé  
du premier recours.



# Projet Territorial de Santé Mentale

## ACTION 3

La construction d'une cartographie interactive des ressources en santé mentale a été très clairement plébiscitée afin d'améliorer la connaissance de l'offre, la cohérence et la fluidité des parcours. Cette cartographie des ressources en santé mentale de Vendée se veut la plus complète en intégrant les données des PSL à celles du ROR national. Sa finalisation devrait avoir lieu fin 2023.

## ACTION 5

Afin d'améliorer la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques, plusieurs actions sont menées dont :

- ❖ Former les professionnels de santé du 1<sup>er</sup> recours.
- ❖ Améliorer la communication entre les PS : standardiser et sécuriser les échanges, réalisation d'une cartographie et de cas d'usage lors d'une sortie d'hospitalisation.
- ❖ Création d'un document (triptyque) pour faciliter le retour vers les consultations de premier recours.



Triptyque

USAGER en santé mentale,  
AIDANT, accompagnateur :

Préparer sa consultation, ça  
simplifie le soin !

Ce guide a pour but de vous aider à  
préparer les consultations afin qu'elles  
puissent se dérouler dans les  
meilleures conditions.



Parfois le fonctionnement psychique  
créé **des difficultés à interagir en  
société** et peut faire **craindre de parler**  
à d'autres personnes ou **d'aller dans  
des endroits inconnus.**

Ce stress peut perturber ou ralentir la  
compréhension mais aussi créer de la  
crispation, une sensation d'oppression  
ou d'autres manifestations physiques.

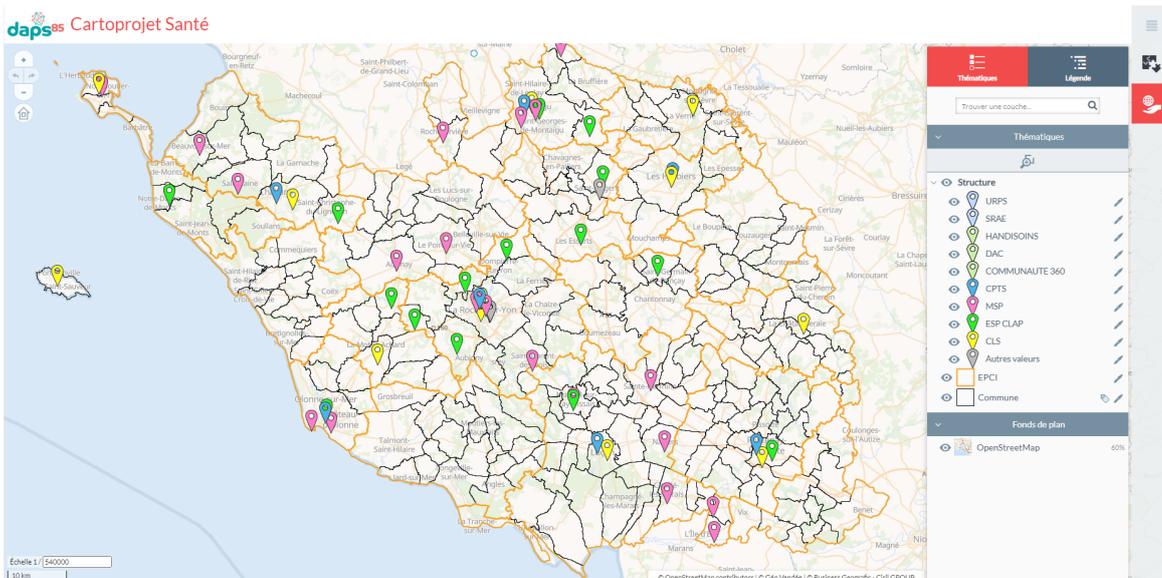


# Lisibilité des structures porteuses de projets et cartographie de leurs projets

Les échanges avec les acteurs de santé ont mis en évidence un grand manque de lisibilité entre les structures transversales qui se sont mises en place récemment : CPTS, MSP, ESP-CLAP, DAC, CLS, Handisoins 85, Communauté 360... Autant de sigles qui peuvent perturber les messages. Le DAPS-85 a construit, avec les acteurs de terrain, une **infographie** permettant de bien situer les missions et les champs d'action de chacun, ainsi qu'une **cartographie interactive** visant à répertorier les projets de chacune de ces structures. L'infographie et la cartographie ont ainsi pu être finalisées en novembre 2022.



	SANTÉ MÉDICO-SOCIAL	OBJECTIF PRINCIPAL	CONTACTÉ PAR QUI ?	POUR QUI ?	EXEMPLES D'ACTION
PÉRIMÈTRE RÉGIONAL	URPS Union Régionale des Professionnels de Santé	Représenter les professionnels de santé libéraux par secteur d'activité et être interlocuteur des institutions concernant l'organisation de la santé en libéral. Il existe 10 URPS : URML pour les médecins, URPS IDEL, URPS pharmaciens.	Professionnels de santé	Toute population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défenseurs des professionnels de santé</li> <li>Développement de l'attractivité des territoires</li> <li>Promotion des métiers</li> </ul>
	SRAE Structures Régionales d'Appui et d'Expertise	Construire un réseau de professionnels autour d'une thématique afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des personnes de cette thématique. Il existe plusieurs SRAE en Pays de Loire : Nutrition, Troubles des apprentissages, Sensoriel, Addictologie, Oncologie...	Professionnels	Toute population ciblée par la thématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de guide</li> <li>Cartographie des ressources</li> <li>Sensibilisation et formation</li> </ul>
DÉPARTEMENTAL	DAPS-85 Dispositif d'Appui Aux Parcours de Santé de Vendée 02 51 94 54 95	Appuyer les professionnels pour les recherches d'information, l'orientation ou pour la coordination de la prise en charge, sans critère de sélection. Assurer l'observatoire des ressources et l'amélioration des parcours.	Professionnels	Toute population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcours des personnes avec TND (guide/formation)</li> <li>Parcours des personnes en surpoids ou obèses (formation/prévention/parcours)</li> <li>Adaptation et promotion d'outils numériques de coordination</li> </ul>
	COMMUNAUTÉ 360 0800 360 360	Méthode de coopération territoriale entre les acteurs du droit commun et droit spécialisé pour mieux informer, conseiller, orienter et coordonner les réponses autour des personnes vivant avec un handicap et leurs aidants.	Professionnels en situation de handicap et leurs aidants	Personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désignation de personnes ressources sur le territoire</li> </ul>
INFRA-TERRITORIAL	HANDISOINS 85 02 41 05 05 01	Coordonner l'accès aux soins en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap, en difficulté d'accès aux soins.	Professionnels en situation de handicap	Personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins courants en milieu ordinaire</li> <li>Coordination des parcours de soins</li> <li>Sensibilisation des professionnels</li> <li>Observatoire</li> </ul>
	CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	Améliorer l'accès aux soins de la population, fluidifier les parcours et renforcer l'interconnaissance.	Professionnels de santé du territoire	Toute la population de ce secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins</li> <li>Coordination et communication entre les professionnels de santé</li> <li>Lien ville-établissement de santé</li> <li>Prévention</li> </ul>
	CLS Contrat Local de Santé	Lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en proposant des réponses adaptées.	Élus & Professionnels	Toute la population de ce secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la santé</li> <li>Accès aux soins</li> <li>Fricours de soins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap</li> </ul>
	ESP-MSP Equipe de Soins Primaires en Maison de Santé	Améliorer la prise en charge coordonnée des patients au sein de structures de soins.	Professionnels de santé libéraux du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> recours	Toute personne au sein de la patientèle des prof. de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins</li> <li>Continuité des soins</li> <li>Coordination interne entre les professionnels de la MSP</li> <li>Implication des usagers</li> </ul>
	ESP-CLAP Equipe de Soins Primaires Coordonnés Localement Autour du Patient	Formaliser, valoriser des actions de coordination pluriprofessionnelles et améliorer la prise en charge des patients communs aux professionnels de santé.	Professionnels de santé libéraux du 1 <sup>er</sup> recours	Toute personne au sein de la patientèle des prof. de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions de concertation pluriprofessionnelles avec ou sans patient</li> <li>Plan personnalisé de santé</li> <li>Protocoles organisationnels et avec actes hors nomenclature</li> <li>Actions de prévention/diagnostic thérapeutique du patient</li> </ul>

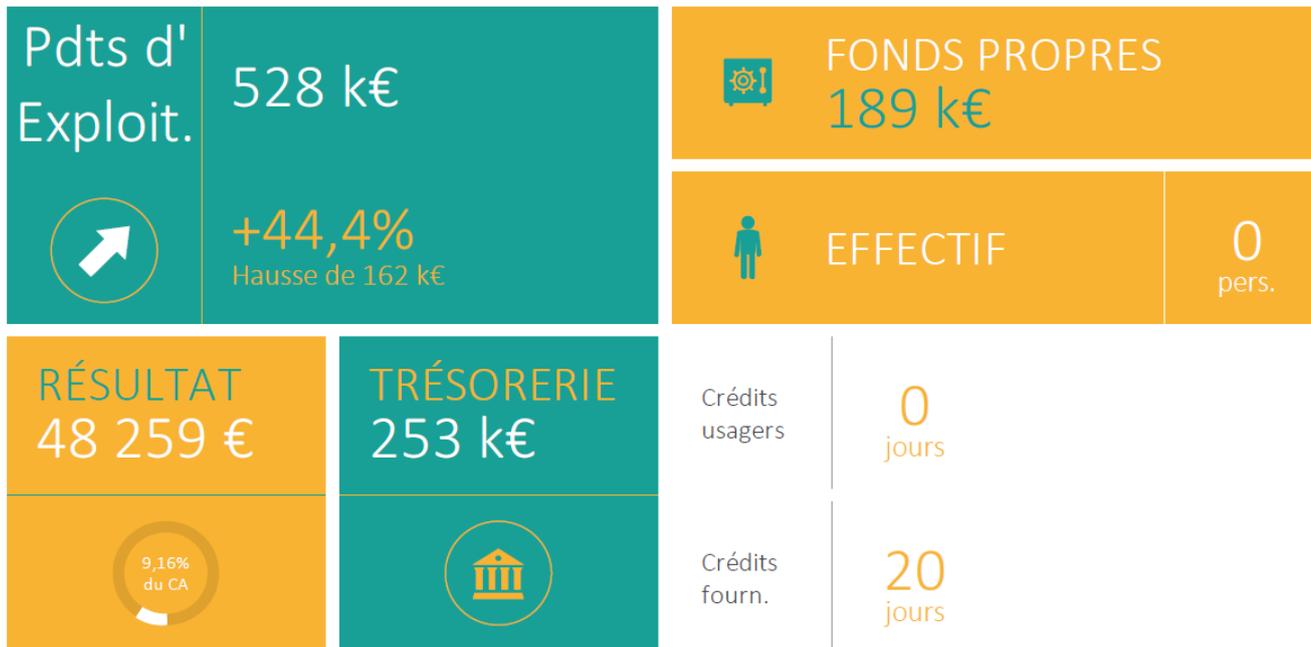


# LES ASPECTS FINANCIERS

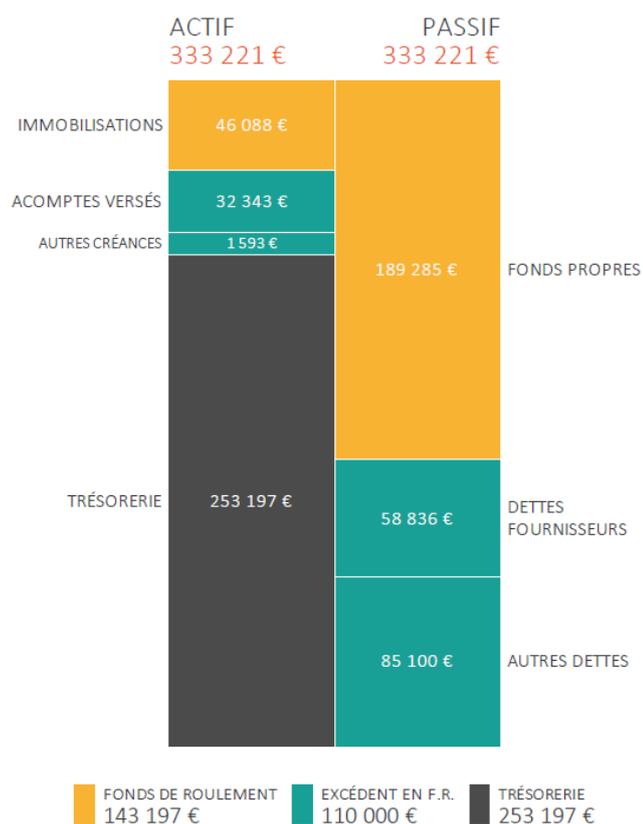
Association DAPS-85  
Dispositif d'Appui aux Parcours de Santé



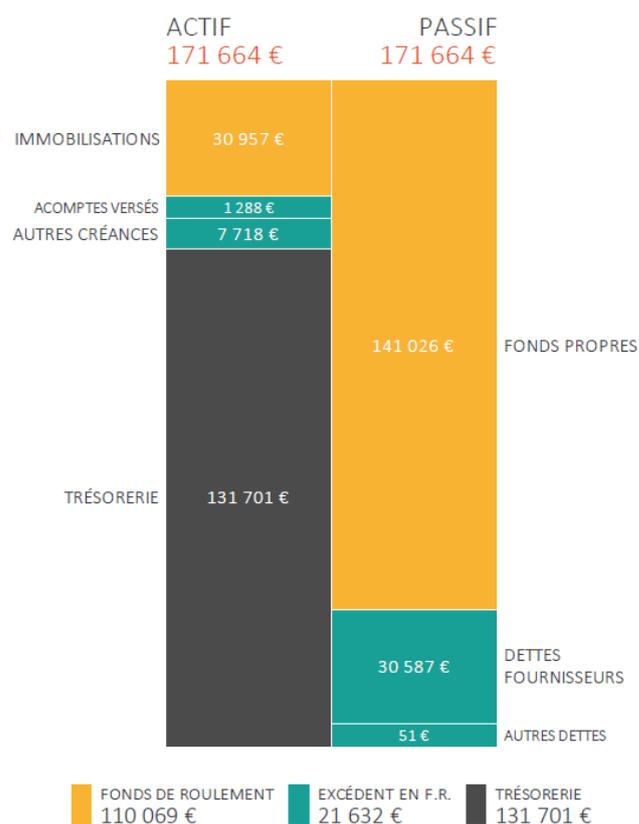
Le Bilan de votre Année  
**2022**



## BILAN AU 31/12/2022



## BILAN AU 31/12/2021



## SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2022	2021	Évolution	
Produits d'exploitation	527 000 €	365 000 €	+162 000 €	+44,4%
Autres produits	400€	400 €		
Charges de fonctionnement	470 393 €	285 947 €	+184 446 €	+64,5%
Impôts et taxes	49 €	128 €	-79 €	-61,7%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	9 243 €	6 433 €	+2 810 €	+43,7%
Résultat d'exploitation	47 877 €	72 894 €	-25 017 €	-34,3%
Résultat financier	382 €	0 €	+382 €	
Résultat courant	48 259 €	72 894 €	-24 635 €	-33,8%
Résultat de l'exercice	48 259 €	72 894 €	-24 635 €	-33,8%

## SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2022	2021	Évolution	
Indemnités versées	12 423 €	6 659 €	+5 764 €	+86,6%
Mise à disposition de personnel	350 587 €	225 322 €	+125 265 €	+55,6%

Les indemnités de mission versées aux membres et intervenants - elles ne sont pas soumises à cotisation

La mise à disposition de personnel correspond à la refacturation par le GE INTER URPS DES PAYS DE LOIRE de l'ensemble des charges (rémunération et charges sociales) des 10 intervenants sur le DAPS-85,

## DEFINITION D'UNE STRATEGIE POUR 2024 - 2027

Le DAPS-85 a pu montrer son efficacité et sa pertinence. Il a su adapter ses actions et interventions avec l'évolution de son cadre en devenant DAC.

Nous devons **définir collégialement avec nos partenaires, les valeurs et les principes qui doivent ensuite se décliner en décisions, en objectifs puis en actions**. En effet, même si la loi et les recommandations donnent des orientations, il revient de les adapter au niveau local, à l'environnement et aux besoins du territoire, ainsi qu'aux priorités retenues par le DAPS-85.

Cette étape se concrétisera par la **rédaction d'un projet de service de 3 à 5 ans** élaboré par la direction et le Conseil d'administration comprenant de façon équilibrée les structures sanitaires, médico-sociales et sociales, et en accord avec le CPOM.

C'est à ce niveau que seront précisées les modalités pour :

- ✓ s'inscrire dans l'écosystème en affirmant des partenariats et des alliances
- ✓ définir clairement le champ d'intervention du DAPS-85
- ✓ identifier les besoins sur chaque territoire
- ✓ s'assurer de la satisfaction des utilisateurs et de la plus-value du dispositif



## POURUIVRE LES MISSIONS D'APPUI AUX PROFESSIONNELS (MISSION 1 ET 2)



Le DAPS-85 en tant que DAC doit répondre à cette mission d'appui aux professionnels afin de répondre à leurs besoins en termes de recherche d'information, d'orientation des personnes, de coordination de prise en charge et d'accompagnement. Il est attendu une augmentation du nombre de coordination et d'accompagnement au cours de l'année 2023

Pour répondre aux attentes, l'ancrage sur tous les territoires au plus près des acteurs doit se poursuivre avec l'identification de chaque référent.e parcours sur son territoire. Cette approche sera complétée par la réflexion sur les champs d'intervention de l'ensemble des partenaires.

## COORDINATION TERRITORIALE (MISSION 3)



La coordination territoriale comprend

1. la cartographie des ressources

Parallèlement à la création de la cartographie des ressources en santé mentale, le DAPS-85 participe à une réflexion nationale sur la construction d'une cartographie globale des ressources.

2. l'identification des ruptures avec le principe d'observatoire

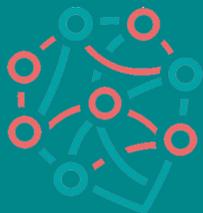
L'identification des ruptures se fera dans un premier temps par le biais d'une main courante des sollicitations sans solution. Au niveau national, des outils sont en cours de réflexion et de test.

3. la coordination de projets avec la mise en place d'actions concrètes et la création d'outils

Des thématiques identifiées ont été présentés au Conseil d'administration, qui a retenu 4 axes :

- Parcours des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (patients plus jeunes)
- Problématique du transport pour l'accès aux soins des personnes vulnérables
- Addiction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Parcours des personnes ayant des troubles du comportement alimentaire.

# CONCLUSION



L'année 2022 a été une année charnière puisque le DAPS-85 en tant que PTA a évolué en Dispositif d'Appui à la Coordination avec un élargissement de ses missions en intégrant en fin d'année la coordination sanitaire des cas complexes anciennement accompagnés par les MAIA. La modification de ses statuts a permis d'associer d'avantage les partenaires et de définir ensemble l'organisation du DAPS-85.

La poursuite de la montée en charge des demandes dénote de la satisfaction des professionnels vis-à-vis de la réactivité de l'équipe et de la pertinence des réponses et des prises en charge. La fin de l'année a été caractérisée par la forte augmentation des demandes de coordination et d'accompagnement conformément aux attendus.

Parallèlement, le second semestre 2022 a vu également la production et la diffusion des outils créés dans les différents groupes de travail. Il s'agit notamment de cartographie et d'infographie sur la prise en charge des troubles du neurodéveloppement ou encore sur un document remis aux personnes ayant des troubles psychiques en vue d'une consultation auprès des professionnels du premier recours.

## **La preuve de la pertinence de ce dispositif n'est donc plus à faire.**

L'année 2023, devra se caractériser par la définition d'une stratégie pour les 3 années à venir avec des objectifs et des actions en accord avec le CPOM.

Une légère augmentation des demandes est à prévoir en lien avec l'appropriation du dispositif sur certains territoires de la Vendée. Les accompagnements réalisés auprès des personnes à la suite d'une demande d'un professionnel doivent toujours être réalisés en toute subsidiarité avec nos partenaires. Dans le cadre de sa mission de coordination territoriale, un observatoire des ruptures devra être réfléchi et mis en place en 2023 ou 2024.

La poursuite du déploiement du DAPS-85 en tant que DAC de Vendée se poursuivra donc en 2023 et 2024 afin de pouvoir répondre parfaitement au cahier des charges mais surtout aux **besoins des professionnels et de la population vendéenne.**



Un service unique  
créé par et pour  
les professionnels  
du secteur sanitaire,  
médico-social ou  
social de la Vendée.



**SIMPLE**



**DISPONIBLE**



**RÉACTIF**



**FIABLE**

Le **DAPS-85** est



Dispositif soutenu par



**02 51 94 54 95**  
**contact@daps85.fr**

22 rue Benjamin Franklin  
85000 LA ROCHE-SUR-YON



 [daps-85.fr](http://daps-85.fr)   